

ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Montant Question écrite n° 2784

Texte de la question

Mme Monique Papon demande a M le secretaire d'Etat charge des anciens combattants et des victimes de guerre, de bien vouloir lui preciser, en ce debut de legislature et de gouvernement, de quelle maniere il compte assurer le maintien de l'application du rapport constant instaure ces dernieres annees afin de sauvegarder le pouvoir d'achat des pensionnes de guerre.

Texte de la réponse

Reponse. - Les travaux de la commission tripartite sur le rapport constant reunie a l'initiative du secretaire d'Etat charge des anciens combattants et des victimes de guerre n'ont pas encore permis de parvenir a un accord sur le mode d'indexation des pensions militaires d'invalidite. Il est rappele que les associations preconisent le maintien du systeme d'indexation actuel avec integration des 2 points indiciaires attribues le 1er juillet 1987 aux fonctionnaires des categories C et D Le Gouvernement, quant a lui, presente un nouveau systeme qui maintient l'augmentation automatique des pensions militaires d'invalidite quand les traitements de la fonction publique augmentent, assortie de la garantie d'un ajustement en cas d'augmentations categorielles ; il n'est pas tenu compte des 2 points precites, actuellement. Le secretaire d'Etat charge des anciens combattants et des victimes de guerre souhaite la poursuite de la concertation. Il est d'ailleurs dispose a examiner toutes les suggestions nouvelles de la part des associations ; il a d'ores et deja constitue un groupe de travail restreint, charge d'approfondir le dispositif expose et les autres suggestions, avant de reunir a nouveau la commission tripartite de concertation.

Données clés

Auteur : Mme Papon Monique
Circonscription : - Union du Centre
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 2784

Rubrique : Pensions militaires d'invalidite et des victimes de guerre Ministère interrogé : anciens combattants et victimes de guerre Ministère attributaire : anciens combattants et victimes de guerre

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 19 septembre 1988, page 2547